

Contest Rules and Regulations

1. Residents of Canada (excluding Quebec, Northwest Territories, Nunavut and Yukon) who have reached the age of majority in their province of residence at the time of entry may enter, except employees of Fig Financial Inc. ("**Sponsor**") and its affiliates and their advertising and promotional agencies and the immediate family of such employees and persons with whom such employees are domiciled. "Immediate family" is defined as parents, siblings, children or spouse.
2. No purchase necessary to enter. Contest open between July 28, 2025 and September 30, 2025 ET ("**Contest Period**").
3. To enter the contest, you must follow Fig Financial on Instagram, Facebook or TikTok during the Contest Period. Each individual follow counts as one entry.
4. There is one (1) prize available to be won, consisting of a cash prize of \$500 Cdn. Any costs or expenses incurred by the winner in claiming or using the prize will be the responsibility of the winner. Prize must be accepted as awarded. Payment will be issued using mutually acceptable means to the confirmed winner within approximately one month following the end of the Contest Period.
5. A random draw will be held at approximately 10:30AM ET on October 3, 2025 from all valid entries received for the prize. Chances of winning will depend upon the number of eligible entries received.
6. Within the two (2) day period following the draw, Sponsor or its designated representative will attempt to contact the selected entrant by direct message to the social media account which was used to enter. In the event that, for any reason, Sponsor cannot contact the selected entrant within a two (2) day period following the first notification, such selected entrant may be disqualified, and Sponsor may, at its sole discretion, conduct a new random drawing from all remaining eligible entries to identify another potential winner who will be subject to disqualification in the same manner. The Sponsor will not be responsible for selected entrants who cannot be contacted or who do not respond in a timely manner.
7. Before being declared the winner and being awarded the prize, the selected entrant will be required to correctly answer, without assistance of any kind, whether mechanical or otherwise, a mathematical skill-testing question. In addition, before being declared the winner and being awarded the prize, the selected entrant may also need to provide proof of eligibility (such as a legible photocopy of either a provincially issued driver's license or other government issued identification) as two (2) business days a declaration and release form ("**Release Form**"), which (among other things): (i) confirms compliance with these Rules and acceptance of the prize as awarded without substitution; (ii) releases the Sponsor, its affiliates, advertising and

promotional agencies, and each of their respective shareholders, directors, officers, employees, agents, dealers, representatives, successors and assigns from any liability in connection with the Contest, the selected entrant's participation therein and/or the awarding and use/misuse of the prize or any portion thereof; and (iii) agrees to the publication, reproduction and/or other use of their name, address, voice, statements and/or photograph or other likeness, without further notice or compensation, in any publicity or advertisement carried out by the Sponsor in any manner whatsoever, including print, broadcast or the Internet.

Declining the prize, failing to correctly answer the mathematical skill-testing question, failing to return the properly executed Release Form within the time period indicated on the Release Form or otherwise failing to comply with these Rules will cause the prize to be forfeited and a new winner selected in accordance with the process for the prize, as described above.

8. Sponsor and its authorized agents will collect, use, and disclose the personal information entrants provide at the time of entry for the purposes of administering the Contest and prize fulfillment. The winner consents to the Sponsor's use of their name, photograph, city, voice, image and/or statements, related to the prize for publicity purposes in any manner or media including the Internet, at any time, in perpetuity, without compensation or notice.
9. By participating in the Contest, entrants agree to release and hold harmless Sponsor, its affiliates, advertising agencies, licensees, partners, and any other service providers related to the Contest and each of their respective officers, directors, shareholders, employees, agents, representatives, successors and assigns (collectively, "**Releasees**") from any and all claims, cause of action, or liability, including, without limitation, any injury, death or damage to or loss of property, resulting from the participation in the Contest or misuse of any prize.

Without limiting the generality of the foregoing, the Releasees shall not be liable for any: (1) incorrect or inaccurate information, whether caused by entrants; or an error related to the Contest; (2) technical failures of any kind, such as in particular, hardware or software errors; faulty computer; any malfunctions, inaccessibility of the Contest website in whole or in part for any reason; service interruptions or disconnections of Internet networks, telephone lines; garbled, jumbled or faulty data transmissions; failure of any online transmissions to be sent or received; (3) unauthorized human intervention at any stage of the Contest entry process or participation; (4) technical or human errors which may occur in the administration of the Contest or in the processing of entries; or (5) any harm or prejudice suffered by persons, or any material damages resulting from participation in the Contest or acceptance, use, implementation or misuse of any prize.

10. Sponsor reserves the right, at Sponsor's sole discretion, to cancel, terminate, modify or suspend the Contest, in whole or in part, without notice or obligation.
11. Without limiting the generality of the foregoing, if the Contest, or any part thereof, is impaired in any way for any reason or is not capable of running as planned for any reason, including but not limited to infection by computer virus, bugs, tampering, unauthorized intervention, fraud, programming errors, or technical failures, which, in the sole opinion of Sponsor, corrupt or affect the operation, administration, security, fairness, integrity or proper conduct of the Contest, Sponsor may, in its sole discretion, void any entry and: (a) terminate the Contest, or any portion thereof; (b) modify or suspend the Contest, or any portion thereof, to address the impairment and then resume the Contest, or relevant portion, in a manner that best conforms to the spirit of these Rules; and/or (c) award the prize from among the eligible entries received prior to the discovery of the issue, in accordance with the selection criterion set forth herein.
12. Sponsor reserves the right, in its sole discretion, to disqualify from the Contest any person that tampers or attempts to tamper with or is suspected to have tampered with or attempted to tamper with the entry process, the operation of the Contest, who does not comply with these Rules or acts in a manner that goes against the spirit of the Contest or adversely or with the intent to disturb, insult, threaten, intimidate or harass any other person.
13. All decisions rendered by the Sponsor and/or its authorized representatives regarding any aspects of the Contest are final. The Contest is subject to all applicable federal, provincial and municipal laws. The invalidity or unenforceability of any provision of these Rules shall not affect the validity or enforceability of any other provision contained herein. If any provision of these Rules is determined to be invalid or otherwise unenforceable, then the Rules shall be construed in accordance with their terms as if the invalid or unenforceable provision was not contained therein.
14. In the event of any discrepancy or inconsistency between the terms and conditions of these Rules and disclosures or other statements contained in any Contest-related materials, including but not limited to the contest entry form, or point of sale, television, print or online advertising, the terms and conditions of these Rules shall prevail, govern and control.
15. All decisions of the contest judges will be final.

FRENCH VERSION BELOW

Règles et Règlements du Concours

1. Les résidents Canadien, à l'exclusion des résidents du Québec, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, et du Yukon, ayant atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence au moment de la participation peuvent participer, à l'exception des employés de la Financière Fig Inc. ("**Sponsor**") et de ses sociétés affiliées, ainsi que de leurs agences de publicité et de promotion, de la famille immédiate de ces employés et des personnes avec lesquelles ces employés sont domiciliés. Par "famille immédiate", on entend les parents, les frères et sœurs, les enfants ou le conjoint.
2. Aucun achat n'est nécessaire pour participer. Le concours débute le 28 juillet 2025 et se termine le 30 septembre 2025, HE (la "**Période du Concours**").
3. Pour participer, vous devez suivre Fig Financial sur Instagram, Facebook ou TikTok pendant la Période de Concours. Chaque suivi individuel comptera comme un bulletin de participation.
4. Il y a un (1) prix à gagner, consistant en un prix en espèces de 500 \$ CAN . Tous les coûts ou dépenses encourus par le gagnant pour réclamer ou utiliser le prix seront à la charge du gagnant. Le prix doit être accepté tel que présenté. Le paiement sera effectué par des moyens mutuellement acceptables au gagnant confirmé dans un délai d'environ un mois suivant la fin de la Période du Concours.
5. Un tirage au sort sera effectué le 3 octobre 2025 vers 10h30 HE parmi tous les bulletins de participation valides reçus pour le prix. Les chances de gagner dépendront du nombre de bulletins de participation valides reçus.
6. Dans les deux (2) jours suivant le tirage au sort, le Sponsor ou son représentant désigné tentera de contacter le participant sélectionné par messagerie directe au compte du réseau social qui a été utilisé pour participer. Si, pour quelque raison que ce soit, le Sponsor ne peut pas contacter le participant sélectionné dans les deux (2) jours suivant la première notification, ce participant sélectionné peut être disqualifié et le Sponsor peut, à sa seule discrétion, procéder à un nouveau tirage au sort parmi toutes les participations éligibles restantes afin d'identifier un autre gagnant potentiel qui sera sujet à la disqualification de la même manière. Le Sponsor ne sera pas responsable des participants sélectionnés qui ne peuvent pas être contactés ou qui ne répondent pas dans les délais impartis.
7. Avant d'être déclaré gagnant et de recevoir le prix, le participant sélectionné devra répondre correctement, sans aide d'aucune sorte, mécanique ou autre, à une question d'habileté mathématique. De plus, avant d'être déclaré gagnant et de recevoir le prix, le participant sélectionné peut également avoir à fournir une preuve

d'admissibilité (telle qu'une photocopie lisible d'un permis de conduire délivré par la province ou d'une autre pièce d'identité délivrée par le gouvernement), tel que déterminé par le Sponsor à sa seule discrétion. Le participant sélectionné devra également signer et renvoyer dans les deux (2) jours ouvrables un formulaire de déclaration et de décharge (le "**Formulaire de Décharge**"), qui (entre autres) : (i) confirme le respect de ces Règlements et l'acceptation du prix tel qu'attribué sans substitution ; (ii) libère le Sponsor, ses affiliées, ses agences de publicité et de promotion, ainsi que chacun de leurs actionnaires respectifs, administrateurs, dirigeants, employés, agents, concessionnaires, représentants, successeurs et ayants droit respectifs de toute responsabilité liée au Concours, à la participation du participant sélectionné au concours et/ou à l'attribution et à l'utilisation/la mauvaise utilisation du prix ou d'une partie de celui-ci ; et (iii) accepte la publication, la reproduction et/ou toute autre utilisation de son nom, de son adresse, de sa voix, de ses déclarations et/ou de sa photographie ou autre image, sans autre avis ni compensation, dans toute publicité ou annonce réalisée par le Sponsor de quelque manière que ce soit, y compris la presse écrite, la radio et la télévision ou l'Internet.

Refuser le prix, ne pas répondre correctement à la question d'habileté mathématique, ne pas renvoyer le Formulaire de Décharge dûment signé dans le délai indiqué sur le Formulaire de Décharge ou ne pas respecter ces Règlements entraînera à l'annulation du prix et à la sélection d'un nouveau gagnant conformément au processus d'attribution du prix, tel que décrit ci-dessus.

8. Le Sponsor et ses agents autorisés recueilleront, utiliseront, et divulgueront les informations personnelles fournies par les participants au moment de l'inscription aux fins de l'administration du Concours et de l'attribution des prix. Le gagnant consent à ce que le Sponsor utilise son nom, sa photographie, sa ville, sa voix, son image et/ou ses déclarations, en relation avec le prix, à des fins publicitaires, de quelque manière ou média que ce soit, y compris sur Internet, à tout moment, à perpétuité, sans compensation ni préavis.
9. En participant au Concours, les participants acceptent de libérer et de dégager de toute responsabilité le Sponsor, ses affiliés, ses agences de publicité, ses licenciés, ses partenaires, et tout autre prestataire de services lié au Concours, ainsi que chacun de leurs dirigeants, administrateurs, actionnaires, employés, agents, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les "**Renonciataires**") de toute réclamation, cause d'action, ou responsabilité, y compris, mais sans s'y limiter, toute blessure, tout décès ou tout dommage ou perte de biens, résultant de la participation au Concours ou de l'utilisation abusive d'un quelconque prix.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, les Renonciataires ne seront pas responsables des éléments suivants : (1) des informations incorrectes ou inexactes, qu'elles soient causées par les participants; ou par une erreur liée au Concours ; (2)

des défaillances techniques de quelque nature que ce soit, notamment des erreurs matérielles ou logicielles, des ordinateurs défectueux, des dysfonctionnements, de l'inaccessibilité du site web du Concours en tout ou en partie pour quelque raison que ce soit, des interruptions de service ou des déconnexions des réseaux Internet, des lignes téléphoniques; des transmissions de données déformées, confuses ou défectueuses ; l'impossibilité d'envoyer ou de recevoir des transmissions en ligne ; (3) une intervention humaine non autorisée à n'importe quel stade du processus d'inscription ou de participation au Concours ; (4) des erreurs techniques ou humaines pouvant survenir dans l'administration du Concours ou dans le traitement des inscriptions ; ou (5) tout dommage ou préjudice subi par des personnes, ou tout dommage matériel résultant de la participation au Concours ou de l'acceptation, de l'utilisation, de la mise en œuvre ou de la mauvaise utilisation d'un quelconque prix.

10. Le Sponsor se réserve le droit, à la discrétion du Sponsor, d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre le Concours, dans sa totalité ou en partie, sans préavis ni obligation.
11. Sans limiter la généralité de ce qui précède, si le Concours, ou toute partie de celui-ci, est altéré de quelque manière que ce soit pour une raison quelconque ou n'est pas en mesure de se dérouler comme prévu pour une raison quelconque, y compris, mais sans s'y limiter, une infection par un virus informatique, des bogues, des altérations, une intervention non autorisée, une fraude, des erreurs de programmation, ou des défaillances techniques qui, de l'avis exclusif du Sponsor, corrompent ou affectent le fonctionnement, l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la bonne conduite du Concours, le Sponsor peut, à sa seule discrétion, annuler toute inscription et : (a) mettre fin au Concours, ou à toute partie de celui-ci ; (b) modifier ou suspendre le Concours, ou toute partie de celui-ci, afin de remédier le problème puis résumer le Concours, ou la partie concernée, de la manière la plus conforme à l'esprit des Règlements ; et/ou (c) attribuer le prix parmi les inscriptions admissibles reçues avant la découverte du problème, conformément au critère de sélection énoncé dans le présent document.
12. Le Sponsor se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier du Concours toute personne qui altère ou tente d'altérer ou est soupçonnée d'avoir altéré ou tenté d'altérer le processus d'inscription, le déroulement du Concours, qui ne respecte pas ces Règlements ou qui agit d'une manière contraire à l'esprit du Concours ou défavorablement ou dans l'intention de perturber, d'insulter, de menacer, d'intimider ou de harceler toute autre personne.
13. Toutes les décisions rendues par le Sponsor et/ou ses représentants autorisés concernant tout aspect du Concours sont définitives. Le Concours est soumis à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables. L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition du présent règlement n'affectera pas la validité ou

l'applicabilité de toute autre disposition contenue dans ces Règlements. Si une disposition de ces Règlements est jugée invalide ou inapplicable, les Règlements seront interprétés conformément à ses termes, comme si la disposition invalide ou inapplicable n'y figurait pas.

14. En cas de divergence ou d'incohérence entre les termes et conditions de ces Règlements et les divulgations ou autres déclarations contenues dans tout matériel lié au Concours, y compris, mais sans s'y limiter, le formulaire d'inscription au concours, les points de vente, la télévision, la publicité imprimée ou en ligne, les termes et conditions de ces Règlements prévaudront, gouverneront et contrôleront.
15. Toutes les décisions des juges du concours sont définitives.